

Conseil d'arrondissement Septembre 2024

Vœu relatif à la lutte contre la fermeture de classes à Paris

Déposé par Valentin Guenanen et les élus du groupe Paris en Commun, socialistes, communistes et citoyens du 14^e arrondissement

Considérant que le ministère de l'Éducation nationale a annoncé une réorganisation de la carte scolaire en raison de la baisse des effectifs ;

Considérant que la fermeture de classes pourrait impacter directement les écoles du 14^e arrondissement, notamment celles situées dans des quartiers populaires ;

Considérant que les fermetures risquent d'aggraver les inégalités éducatives, en particulier pour les familles précaires et celles vivant loin des établissements scolaires ;

Considérant que les élèves bénéficient davantage d'un enseignement personnalisé dans des classes à effectifs réduits, favorisant un meilleur suivi pédagogique ;

Considérant que l'augmentation des effectifs par classe nuit à la qualité des conditions d'apprentissage et augmente la charge de travail des enseignants ;

Considérant que Paris est une ville où l'immobilier est coûteux, ce qui oblige certaines familles à choisir des établissements plus éloignés de leur domicile si les fermetures persistent ;

Considérant que l'absence de classes à proximité des lieux de résidence décourage la scolarisation des élèves en bas âge, notamment pour les enfants de maternelle ;

Considérant que les écoles jouent un rôle essentiel dans la cohésion sociale et la vitalité des quartiers ;

Considérant que l'école publique est un levier d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations socio-économiques ;

Considérant que le maintien des classes est un outil pour lutter contre le décrochage scolaire, qui touche particulièrement les élèves issus de milieux défavorisés ;

Considérant que la ville de Paris a fait de l'éducation une priorité de son action municipale, mais que ces fermetures mettraient en péril ces engagements ;

Considérant que les établissements scolaires sont aussi des lieux de socialisation pour les enfants, un aspect particulièrement crucial après les périodes de confinement dues à la crise sanitaire ;

Considérant que les fermetures de classes augmentent la pression sur les enseignants et compliquent la gestion des élèves à besoins particuliers ;

Considérant que la fermeture de classes est souvent accompagnée de la réduction des moyens alloués aux établissements, ce qui peut avoir un impact sur la qualité des infrastructures et des équipements ;

Considérant que les écoles du 14^e arrondissement accueillent une diversité d'élèves et que cette richesse doit être préservée par un maintien des classes ;

Considérant l'annonce de 183 fermetures de classes à Paris et de 12 dans le 14^e arrondissement,

Considérant la pétition lancée en mars 2024 par des parents d'élèves de l'arrondissement et signée par presque 1000 personnes,

Considérant que la baisse des effectifs scolaires ne doit pas être une justification pour la réduction des moyens éducatifs mais une opportunité de renforcer l'accompagnement personnalisé des élèves ;

Considérant que l'abandon de classes supplémentaires pourrait également entraîner une détérioration de la vie associative au sein des écoles ;

Considérant que les mobilisations parentales montrent que la communauté éducative est largement opposée à ces fermetures de classes ;

Considérant que des alternatives doivent être envisagées, telles que la réorganisation interne des écoles ou l'adaptation des infrastructures pour mieux accueillir les élèves ;

Considérant que les fermetures de classes peuvent également nuire à l'attractivité de certains quartiers et entraîner une diminution du nombre de familles résidentes.

Sur proposition de Valentin Guenanen et du groupe Paris en Commun, socialistes, communistes et citoyens du 14^e arrondissement, le Conseil d'Arrondissement du 14^e émet le vœu :

que le ministère de l'Éducation nationale engage un moratoire immédiat sur toutes les fermetures de classes à Paris, en particulier dans les zones à forte mixité sociale comme le 14^e arrondissement, et qu'une concertation approfondie avec les élus locaux, les parents d'élèves et les enseignants soit menée avant toute décision de réorganisation de la carte scolaire ;

que le gouvernement alloue des moyens financiers supplémentaires aux académies parisiennes pour stabiliser les effectifs et renforcer les équipes pédagogiques, afin de maintenir des conditions d'apprentissage optimales malgré la baisse démographique ;

que les députés, sénateurs et élus locaux parisiens poursuivent leurs interpellations du gouvernement afin d'obtenir une révision complète des critères de fermeture de

classes, en intégrant des paramètres sociaux et territoriaux, et non seulement des critères démographiques ;

que la région Île-de-France et l'Etat mettent en place un fonds de solidarité pour l'éducation afin de garantir le maintien de petites classes dans les écoles des quartiers populaires et assurer une égalité d'accès à l'éducation sur tout le territoire.